ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

FA **377/24 Rev. 1**

8 septembre 2024
Original : anglais

F

Comité des finances et de l'administration
61e réunion
3, 6 septembre 2024
Londres, Royaume-Uni

Publication de documents de nature administrative et financière

RESTREINT

Contexte

1. Le Conseil international du Café, lors de sa 137e Session tenue en ligne le 19 mars 2024, a noté que la proposition du Brésil concernant la suppression des mots de passe des documents financiers serait discutée au sein du Comité des finances et de l'administration.

2. Le Brésil a communiqué à l'OIC dans la note verbale Rebraslon 019/2024, datée du 2 juillet 2024, que le délégué du Brésil a suggéré l'examen d'une suggestion visant à accorder à la documentation administrative et financière le même traitement, exempt des exigences de secret ou de mot de passe, que pour tous les autres fichiers préparés par l'Organisation. (ED-2466/24).

3. Le secrétariat a contacté les organisations internationales basées à Londres mentionnées dans ED-2466/24 pour en savoir plus sur la disponibilité publique des documents administratifs et financiers sur leur site Web et leurs procédures, comme démontré ci-dessous :

- Organisation maritime internationale (OMI) – Les états financiers annuels sont publiés sur le site Web public de l'OMI une fois qu'ils ont été examinés par le Conseil. Cela comprend les états eux-mêmes et le rapport financier du Secrétaire général. Il existe d'autres documents opérationnels qui vont au Conseil, par exemple, les rapports d'investissement et les rapports budgétaires annuels, qui sont publiés en tant que documents du Conseil et rendus publics après trois ans. Il existe actuellement des propositions afin de changer cette situation de sorte qu'ils soient disponibles immédiatement après les réunions du Conseil.

- Organisation internationale du sucre (ISO) - L'ISO utilise l'enregistrement de connexion dans son portail Internet pour permettre à un groupe restreint de Membres du comité d'administration d'accéder uniquement aux documents du comité

d'administration (et à différents groupes d'autres comités d'accéder uniquement à d'autres documents). La diffusion anticipée de documents par courrier électronique à la liste des destinataires enregistrés pour chaque groupe (comités), y compris ceux de nature administrative et financière devant être discutés et analysés par les délégations, n'est pas soumise à une protection supplémentaire telle que les mots de passe.

- Commission Baleinière Internationale (CBI) - Le secrétariat n'a pas été en mesure d'obtenir les commentaires de la CBI, mais a confirmé que l'accès aux documents officiels de la CBI sur leur site Web est ouvert au public.

4. Le secrétariat a effectué des recherches sur la possibilité d'inclure une connexion au portail de l'OIC (« login ») pour les pays Membres. Cette solution est possible et peut être mise à disposition en quelques mois si le budget de maintenance du site est approuvé.

5. Les options à recommander par le Comité des finances et de l'administration sont les suivantes :

(a) Accorder à la documentation administrative et financière le même traitement, exempt d'exigences en matière de secret ou de mots de passe, que pour tous les autres fichiers préparés par l'Organisation ; ou,

(b) Mettre à la disposition des pays Membres tous les documents liés aux finances et à l'administration par le biais d'une connexion au site Web de l'OIC (« login ») en modifiant le site Web pour créer le mécanisme de connexion, mais sans limiter la lecture des documents de travail au moyen d'authentification. En outre, les documents envoyés par message électronique aux pays Membres désignés ne seront pas protégés par un mot de passe.

Mesure à prendre

Le Conseil est invité à examiner et, le cas échéant, à approuver les options ci-dessus.